VILLEPARISIS

Correspondant défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Vous pouvez retrouver <u>la circulaire de création des correspondants défense</u>, ainsi que l'<u>instruction ministérielle</u> relative aux correspondants défense.

Membres
<u>Michel Coulanges</u>
Liens utiles
<u>Pour plus d'information</u>
<u>PDF</u>